

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ
SESSION 2023
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ
ET DU SOCIAL
SCIENCES ET TECHNIQUES
SANITAIRES ET SOCIALES

Durée : 3 heures

Coefficient : 16

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8 dans la version originale **et 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16 dans la version en caractères agrandis.**

Ce sujet comprend deux parties indépendantes.

BARÈME

Partie 1 :6 points

Partie 2 : 14 points

PARTIE 1 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES

QUESTION : À partir d'un exemple de problème de santé publique, présenter l'intérêt d'utiliser une diversité d'indicateurs.

PARTIE 2 : DÉVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP DANS LA SOCIÉTÉ

Alors que 12 millions de nos concitoyens sont aujourd'hui en situation de handicap, soit près d'un français sur cinq, dont 85 % surviennent au cours de la vie, le handicap est plus que jamais l'affaire de tous.

Rappelons aussi que 10 millions d'aidants les accompagnent au quotidien ! Les enjeux du handicap irriguent chacune de nos politiques publiques. Toutefois, de nombreux préjugés sont encore attachés au handicap qui reste la première cause de discrimination motivant les saisines (1) du Défenseur des droits. Il est ainsi impératif de faire évoluer les mentalités.

Gouvernement, Campagne nationale de sensibilisation au handicap, Voyons les personnes avant le handicap, dossier d'informations, octobre 2021 [en ligne].

Disponible sur : <https://handicap.gouv.fr> (consulté le 20 avril 2022)

(1) Saisines : pouvoir de saisir un organe juridique, une personne pour exercer un droit.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Loi du 11 février 2005, art. 14.

QUESTION 1 : Montrer les spécificités de la politique sociale en faveur des personnes en situation de handicap. **(7 points)**

QUESTION 2 : Expliquer comment les différents acteurs favorisent l'intégration sociale des personnes en situation de handicap. **(7 points)**

Liste des annexes

ANNEXE 1 : Politique en faveur des personnes en situation de handicap en France

Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Politique en faveur des personnes handicapées, 2 décembre 2015 [en ligne].

Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr> (consulté le 5 juin 2022)

ANNEXE 2 : Campagne de sensibilisation pour changer le regard sur le handicap

Gouvernement, Campagne nationale de sensibilisation au handicap, Voyons les personnes avant le handicap, dossier d'informations, octobre 2021 [en ligne].

Disponible sur : <https://handicap.gouv.fr> (consulté le 20 avril 2022)

ANNEXE 3 : "Toulouse pour les personnes en situation de handicap" : un guide pratique édité par la Mairie de Toulouse.

Handirect « Média expert handicap ». Handicap à Toulouse : un guide pratique pour les habitants et visiteurs, 12 juin 2021 [en ligne].

Disponible sur : www.handirect.fr (consulté le 25 avril 2022)

ANNEXE 4 : Une colocation innovante pour personnes en situation de handicap

Le club des 6. Colocations pour personnes vivant avec un handicap [en ligne].

Disponible sur : www.club-des-six.fr (consulté le 4 juin 2022)

ANNEXE 5 : Groupes d'entraide mutuelle : une association pour personnes souffrant de handicap psychique

Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté.

Groupes d'entraide mutuelle : un bilan très positif, 7 décembre 2017

[en ligne].

Disponible sur : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr (consulté le 20 avril 2022).

Politique en faveur des personnes en situation de handicap en France

Principes et gouvernance de la politique du handicap

La loi du 11 février 2005 pose les grands principes de la politique du handicap qui conjugue :

- ▶ une stratégie d'accessibilité, généralisée aux dispositifs de droit commun, des personnes limitées dans leur autonomie pour permettre « l'accès à tout pour tous » en matière de scolarisation, d'emploi, de santé, de cadre de vie et d'activités de la vie sociale ;
- ▶ une stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes.

Une politique interministérielle, arrêtée par le Comité interministériel du handicap (CIH)

La politique du handicap, qui revêt un fort caractère interministériel, est définie par le Comité interministériel du handicap (CIH), présidé par le Premier ministre et composé de la quasi-totalité des ministres du gouvernement. C'est lors d'un CIH que le gouvernement a pris l'engagement d'inclure un volet handicap dans chaque projet de loi. Un référent "handicap-accessibilité" est également désigné au sein de chaque cabinet et chaque ministère, conformément aux dispositions de la convention des Nations Unies qui prévoit des points de contact ministériels. Ils ont notamment pour mission de veiller au respect de la circulaire du 4 juillet 2014 sur la prise en compte du handicap dans chaque projet de loi.

ANNEXE 1 (suite)

La construction d'une société plus inclusive

En matière de scolarisation : ouvrir l'école aux enfants et engager la « désinstitutionnalisation » par :

- ▶ la délocalisation d'unités d'enseignement actuellement installées dans des établissements médico-sociaux vers des écoles « ordinaires ». [...]
- ▶ le renforcement de la qualité des apprentissages des enfants sourds.

En matière d'accessibilité :

- ▶ Faciliter l'accès à l'information publique, promouvoir la citoyenneté et « ne laisser personne au bord de la route de la révolution numérique » par l'insertion de mesures dans le projet de loi « pour une République numérique » sur l'accessibilité des sites web et l'accessibilité du téléphone
- ▶ Améliorer l'information sur les produits de consommation courante, notamment à travers la signature d'une convention avec l'Institut national de la consommation (INC).

En matière d'emploi :

- ▶ Renforcer la formation professionnelle par la définition d'un plan d'actions sur le champ de la réadaptation professionnelle,
- ▶ Améliorer les passerelles entre emploi protégé et emploi ordinaire.
[...]

ANNEXE 1 (suite)

Des parcours et des soins adaptés :

- ▶ Faciliter l'accès aux soins de santé : la Direction générale de la cohésion sociale est chargée de piloter et mettre en œuvre une feuille de route globale, sur l'accès aux soins des personnes handicapées, en coordination avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), la Direction générale de la santé (DGS), la Direction de la sécurité sociale (DSS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Le déploiement de consultations spécialisées à l'hôpital est par ailleurs encouragé par l'utilisation du fonds d'intervention régional des Agences régionales de santé (ARS). Au-delà, l'approche du handicap par les professionnels de santé s'intègre totalement dans les évolutions portées par la loi de modernisation de notre système de santé adoptée le 17 décembre 2015. [...]
- ▶ Renforcer l'aide à domicile pour favoriser l'accompagnement et le maintien à domicile [...]

Ministère de la santé et de la prévention, Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Politique en faveur des personnes handicapées, 2 décembre 2015

[en ligne].

Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr> (consulté le 5 juin 2022)

Campagne de sensibilisation pour changer le regard sur le handicap



[Transcription de l'image ci-dessus] :

VOYONS LES PERSONNES AVANT LE HANDICAP !

[...] Les campagnes de communication menées sur certains types de handicap et l'évolution de la représentativité des personnes en situation de handicap dans les séries, les films et les programmes de télévision ont permis de commencer à faire bouger les lignes. Pour autant, les stéréotypes et clichés restent encore trop prégnants dans la société française.

Aujourd'hui encore le Vivre Ensemble, en ce qui concerne le handicap, reste trop de l'ordre d'une intention que d'une norme effective dans la société.

Face à des clichés et stéréotypes persistants, la communication a donc un véritable rôle à jouer pour modifier ces représentations et démontrer les bénéfices que la société peut tirer du fait des différences et de la diversité de chacun. Par exemple à l'école, tous les enfants en situation

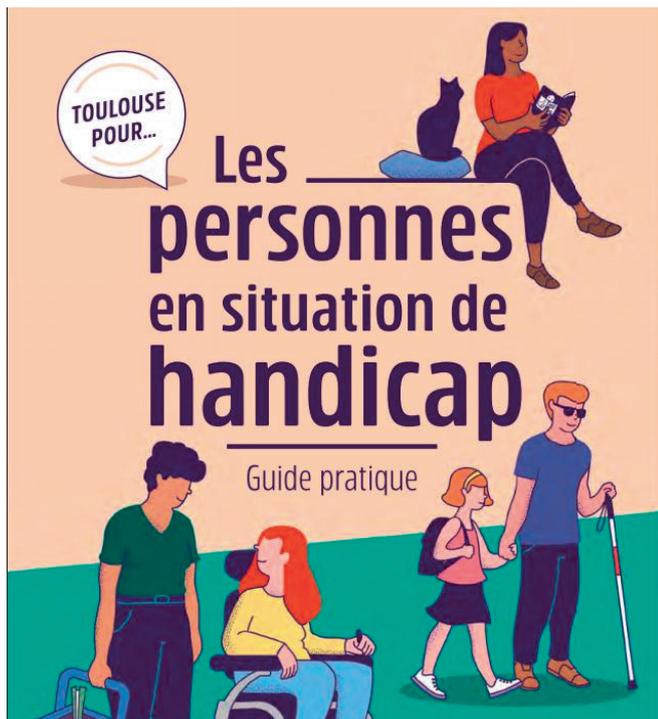
ANNEXE 2 (suite)

de handicap ou non, apprennent ensemble la tolérance, l'empathie (2), de nouvelles façons de communiquer. Force est de constater qu'ils en ressortent tous gagnants. [...]

Gouvernement, Campagne nationale de sensibilisation au handicap, Voyons les personnes avant le handicap, dossier d'informations, octobre 2021 [en ligne].

Disponible sur : <https://handicap.gouv.fr> (consulté le 20 avril 2022)

(2) Empathie : faculté de s'identifier à autrui, de ressentir les sensations d'un autre.



Handirect « **Média expert handicap** ».

Handicap à Toulouse : Un guide pratique pour les habitants et visiteurs, 12 juin 2021 [en ligne].

Disponible sur : www.handirect.fr (consulté le 25 avril 2022)

“Toulouse pour les personnes en situation de handicap” :

Un guide pratique édité par la Mairie de Toulouse

Créé par la mairie de Toulouse en concertation avec les associations toulousaines qui accompagnent les personnes en situation de handicap, le guide pratique « Toulouse pour les personnes en situation de handicap » propose de nombreuses informations concrètes pour tous les domaines de la vie quotidienne : droits, informations, accompagnement, déplacement au sein de la ville, santé, logement, emploi, formation, sorties, sport, enfants, aidants...

ANNEXE 3 (suite)

Parmi les rubriques proposées figurent ainsi 11 grands thèmes rattachés à la vie courante avec un handicap à Toulouse :

- ▶ “Je trouve le bon interlocuteur”
- ▶ “Je me déplace dans la ville”
- ▶ “Je prends soin de ma santé”
- ▶ “Je cherche un logement”
- ▶ “J’accède à l’emploi ou à la formation”
- ▶ “Je sors”
- ▶ “Je pratique un sport ou un loisir”
- ▶ “Je m’informe sur la vie toulousaine”
- ▶ “J’accompagne mon enfant”
- ▶ “Je suis aidante, je suis aidant”
- ▶ “Je trouve l’association qui peut m’aider”

[...]

ANNEXE 4

Une colocation innovante pour personnes en situation de handicap

L’association « le Club des Six » propose, sur l’ensemble du territoire français, des lieux de vie adaptés à des personnes en situation de handicap sous forme de logements partagés et accompagnés. Au sein de ces colocations, six adultes choisissent de vivre sous un même toit et de (re)trouver ensemble, leur place de citoyens. [...]

ANNEXE 4 (suite)

Nos missions

L'association a pour objet sur l'ensemble du territoire français de proposer des lieux de vie adaptés à des personnes en situation de handicap sous forme de logements partagés et accompagnés, d'œuvrer pour la promotion de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Nous favorisons l'inclusion sociale en créant un lieu de vie innovant et solidaire au sein de la cité. Nous élaborons des réponses adaptées aux besoins de chacun : l'accompagnement individualisé et les actions qu'ils mènent tous ensemble participent à leur épanouissement.

Nous nous engageons à offrir à nos colocs une vie « comme tout le monde » dans un chez-eux adapté qu'ils ont librement choisi.

L'accompagnement que nous leur proposons repose sur les 4 piliers du Guide de l'habitat inclusif (3). Entre autres :

La veille et la sécurisation de la vie à domicile :

- ▶ l'attention mutuelle des habitants exprimée dans la « Charte du Bien Vivre Ensemble » du Club des Six ;
- ▶ l'architecture et l'aménagement de la colocation ont été pensés et réalisés par des équipes spécialisées dans la conception de nos habitats inclusifs ;
- ▶ l'installation de dispositifs d'alerte (par exemple en cas de chute).

(3) L'habitat inclusif est une nouvelle solution de logement adapté pour les personnes en situation de handicap. Il constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement. Les habitants y vivent dans des espaces privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

ANNEXE 4 (suite)

Le soutien à l'autonomie de la personne :

- ▶ la promotion du « faire avec » et pas « à la place de » pour aider chacun à être/devenir acteur de sa vie ;
- ▶ l'organisation d'un service d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne favorisant la vie dans un logement ordinaire ;
- ▶ l'encouragement auprès de chacun à choisir ses activités en fonction de ses envies et de ses capacités ;
- ▶ l'accompagnement au maintien de leurs droits.

Le soutien à la convivialité (lutte contre le repli sur soi et l'isolement) :

- ▶ l'implication de la famille et des proches ;
- ▶ la recherche permanente par l'équipe d'intervenants d'un équilibre entre dynamique collective et expression des choix individuels (activités culturelles, sportives...) ;
- ▶ l'inscription dans le tissu associatif local.

L'aide à la participation sociale et citoyenne :

- ▶ la dimension d'utilité sociale réinvestie, comme le bénévolat, le service de proximité ou les actions de prévention ;
- ▶ la participation aux manifestations et événements locaux, être à l'initiative d'actions solidaires au sein du voisinage ;
- ▶ l'implication et l'engagement citoyens (commissions accessibilité ; prévention routière ; actions intergénérationnelles).

Le club des 6.

Colocations pour personnes vivant avec un handicap [en ligne].

Disponible sur : www.club-des-six.fr (consulté le 4 juin 2022)

Groupes d'entraide mutuelle : une association pour personnes souffrant de handicap psychique

Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures associatives, qui offrent un lieu de rencontre et d'entraide à des personnes souffrant de handicap psychique. [...]

Réduction des hospitalisations, confiance en soi, vie sociale, emploi...

Le GEM apparaît comme la bouée de sauvetage qui a permis, dans de nombreux cas, de sortir d'un parcours de vie chaotique et de réintégrer le cadre social commun, reprendre confiance en soi, accéder au logement, à l'emploi. [...] Sa fréquentation peut s'accompagner d'une réduction des besoins d'hospitalisation et des prises médicamenteuses.

Un Groupe d'entraide mutuelle ou GEM, c'est quoi ?

Les GEM sont un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande fragilité. Ils sont introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ils sont subventionnés par l'ARS, organisés sous forme associative et constitués entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité. Ils offrent un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Ils sont dédiés aux personnes présentant un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise.

ANNEXE 5 (suite)

Les GEM sont des lieux de rencontre et de pair-aidance. Ce ne sont pas des structures médico-sociales au sens de de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ils ne délivrent ni soins ni prestations, et l'adhésion au GEM n'est pas conditionnée à une orientation par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). On préférera à ce titre le terme de "membre" du GEM, ou d'"adhérent", à celui d'"usager", qui fait référence à une prise en charge par une structure sanitaire ou médico-sociale.

Qu'est-ce que la pair-aidance ?

La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique (4) ou psychique. Le partage d'expérience, du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement constituent les principes fondamentaux de la pair-aidance et induisent des effets positifs dans la vie des personnes souffrant de troubles psychiques. Ce partage peut prendre plusieurs formes : la participation à des groupes de parole au sein d'associations d'usagers, la rencontre dans des groupes d'entraide mutuelle (GEM), ou encore l'intégration de pairs aidants bénévoles ou professionnels dans les services de soins.

Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté.

Groupes d'entraide mutuelle : un bilan très positif. 7 décembre 2017

[en ligne].

Disponible sur : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr (consulté le 20 avril 2022).

(4) Somatique : biologique